



COMMUNE DE MILLAU
EXTRAIT DU PROCES - VERBAL DES DELIBERATIONS

DU CONSEIL MUNICIPAL DU 30 juin 2016

L'an deux mille seize, le trente juin à 18h30

Le Conseil Municipal de la Commune de MILLAU
étant assemblé en session ordinaire, au lieu habituel de ses séances,
après convocation légale, sous la présidence de M. Christophe SAINT-PIERRE.

Nombre de conseillers :

En exercice.....35
Présents.....30
Votants.....35

Objet :

RAPPORTEUR :
Monsieur SOLIER

Délibération numéro :
2016/171
Marchés nocturnes des
producteurs fermiers
de l'Aveyron

Nota - Le Maire certifie que le compte rendu
de cette délibération a été affiché à la porte
de la Mairie le : mercredi 6 juillet 2016, que
la convocation du conseil avait été établie le
vendredi 24 juin 2016
Le Maire



ETAIENT PRESENTS : Christophe SAINT PIERRE, Sylvie AYOT, Daniel DIAZ, Karine ORCEL, Hugues RICHARD, Christelle SUDRES BALTRONS , Bernard NIEL , Bérénice LACAN, Alain NAYRAC, Laaziza HELLI, Anne GAUTRAND, Bernard SOULIE, Elodie PLATET, Nicolas LEFEVERE, Patrice GINESTE, Dominique DUCROS, Richard FAYET, Maryse DAURES, Claude CONDOMINES, Thierry SOLIER, Annie BLANCHET, Emmanuelle GAZEL , Michel DURAND, Albine DALLE, Nadine TUFFERY, Philippe RAMONDENC, Pascale BARAILLE, Denis BROUGNOUNESQUE, Isabelle CAMBEFORT, Nicolas CHIOTTI

ETAIENT EXCUSES : Claude ASSIER pouvoir à Christophe SAINT PIERRE, Nathalie FORT pouvoir à Bérénice LACAN, Barbara OZANEUX pouvoir à Claude CONDOMINES, Claude ALIBERT pouvoir à Emmanuelle GAZEL , Frédéric FABRE pouvoir à Michel DURAND

ETAIENT ABSENTS : /

Monsieur Nicolas LEFEVERE est désigné en qualité de secrétaire de séance.

Monsieur Jean-Paul DARDE directeur du Pôle projets urbains et aménagements de la Mairie a été désigné comme secrétaire auxiliaire de séance.

Vu le Code Général des collectivités territoriales pris en ses articles,

Vu la délibération n° 2015/209 du 29 octobre 2015 portant tarifs des services publics,

Considérant que l'association des Fermiers De L'Aveyron est une association qui a pour vocation de mettre en commun l'énergie, les idées et moyens matériels de ses adhérents producteurs fermiers pour l'organisation et la mise en œuvre de marchés et foires spécifiques et dans lesquels ils assurent personnellement et directement la commercialisation de leurs productions fermières brutes et transformées,

Considérant que les Fermiers De L'Aveyron est donc un outil de vente directe entre les producteurs fermiers aveyronnais et les consommateurs mais aussi une structure agricole pour promouvoir, représenter, défendre les producteurs fermiers de l'Aveyron ; faire des propositions ; veiller au respect de la Charte Nationale des Producteurs Fermiers ; favoriser les échanges et la formation,

Considérant l'organisation par l'association « les fermiers de l'Aveyron de 4 marchés nocturnes les 11 et 25 juillet et 1er et 15 août,

Aussi, après avis favorable de la Commission Evènementiel du 13 mai 2016, il est proposé au Conseil Municipal :

1. **D'APPROUVER** la mise à disposition de l'association Fermiers De L'Aveyron, de divers matériel (barrières, tables, bancs...) aux dates convenues - 11/07/16, 25/07/16, 01/08/16 et 15/08/16 - et de lui apporter un soutien logistique et humain. Cette aide correspondant à une aide indirecte plafonnée à 20 172.15 € (voir annexe),

2. DE PERCEVOIR La somme de 3 000 € de la part des Fermiers De L'Aveyron en compensation des prestations d'installation et de récupération du matériel effectuées par le service Festivités,
3. D'AUTORISER Monsieur le Maire ou son représentant à prendre les arrêtés nécessaires pour le bon déroulement de la manifestation et à signer la convention ci-jointe,
4. D'AUTORISER Monsieur le Maire ou son représentant à déroger à la délibération du 29 octobre 2015 portant sur les tarifs publics, en accordant la gratuité du droit de place correspondant à la somme de 1 380 €, (détaillé comme suit : 345€/marché, pour 230 m linéaires de chalands, à 1.5€/m et pour l'aide et le matériel tel qu'indiqué dans le tableau annexé),

La recette sera inscrite au Budget 2016
Tiers service 273 Fonction 421 Nature 752

Adopté à l'unanimité

Fait et délibéré, à MILLAU les jour, mois et an susdits.
Suivent les signatures au registre

Pour extrait conforme

Le Maire de Millau

Christophe SAINT-PIERRE



Accusé de réception

Reçu le 6 - JUL. 2016

Service Pilote :
 Valorisation de la manifestation :

FESTIVITES
 MARCHES NOCTURNES

Date :

CHIFFRAGE CONVENTION DE
 PARTENARIAT

Organisateur :

PRODUCTEURS FERMERS DE L'AVEYRON

11/07/16-25/07/16-
 01/08/16-15/08/16

LOGISTIQUE TECHNIQUE MANIFESTATION						
MATERIEL SOUHAITE :	MATERIEL DEMANDE & FOURNI	COUT UNITAIRE	MONTANT TOTAL VALORISE / MARCHE	X 4 MARCHES	MONTANT TOTAL VALORISE	OBSERVATIONS
MATERIEL LOGISTIQUE :						
TABLES	70	1,40 €	98,00 €	4	392,00 €	
BANCS	140	0,80 €	112,00 €	4	448,00 €	
BARRIERES METALLIQUES	45	2,40 €	108,00 €	4	432,00 €	
MATERIEL ELECTRIQUE :						
ARMOIRES ELECTRIQUES	8	200,00 €	1 600,00 €	4	6 400,00 €	
RALLONGES (en m)	300	0,50 €	150,00 €	4	600,00 €	
TOTAL MATERIEL			2 068,00 €		8 272,00 €	
SITE SOUHAITE (& MATERIEL DISPONIBLE DANS LE SITE) :	DEMANDE & FOURNI	COUT UNITAIRE	MONTANT TOTAL VALORISE	X 4 MARCHES	MONTANT TOTAL VALORISE	OBSERVATIONS
MANDAROUS	1	0,00 €	0,00 €	4	0,00 €	
OUVERTURE COMPTEUR ELECTRIQUE + ABONNEMENT	1	205,00 €	205,00 €	1	205,00 €	1 seule ouverture pour l'été avec 2 mois d'abonnement (et prévisionnel taxes + consommation)
TOTAL SITE			205,00 €		205,00 €	
MAIN D'ŒUVRE :	EN HEURES basées sur n-1	COUT UNITAIRE	MONTANT TOTAL VALORISE	X 4 MARCHES	MONTANT TOTAL VALORISE	OBSERVATIONS
REGIE MANUTENTION	40	24,93 €	997,00 €	4	3 988,00 €	Voir répartition ci annexée
REGIE ELECTRICITE	15	37,90 €	568,50 €	4	2 274,00 €	Voir répartition ci annexée
TOTAL MAIN D'ŒUVRE			1 565,50 €		6 262,00 €	
TRANSPORT :	EN HEURES basées sur n-1	COUT UNITAIRE	MONTANT TOTAL VALORISE	X 4 MARCHES	MONTANT TOTAL VALORISE	OBSERVATIONS
REGIE MANUTENTION	19	15,16 €	288,00 €	4	1 152,00 €	
REGIE ELECTRICITE	15	4,50 €	67,50 €	4	270,00 €	
TOTAL TRANSPORT			355,50 €		1 422,00 €	
DROIT DE PLACE	EN HEURES basées sur n-1	COUT UNITAIRE	MONTANT TOTAL VALORISE	X 4 MARCHES	MONTANT TOTAL VALORISE	OBSERVATIONS
ZONE DE CHALANDISE	230	1,50 €	345,00 €	4	1 380,00 €	
TOTAL DROIT DE PLACE			345,00 €		1 380,00 €	

MONTANT TOTAL VALORISE X 4 MARCHES MONTANT TOTAL VALORISE
 MARCHES NOCTURNES - PRODUCTEURS FERMERS DE L'AVEYRON

TOTAL	4 539,00 €	4	17 541,00 €
Frais de Gestion 15 %	680,85 €	4	2 631,15 €
TOTAL GENERAL	5 219,85 €	4	20 172,15 €